

*Monsieur le Ministre, Monsieur le Secrétaire d'Etat, mesdames et messieurs les élus en vos titres et fonctions, mesdames et messieurs membres de l'aéroport, mesdames et messieurs les journalistes, chers compatriotes, chers amis, mesdames et messieurs,*

C'est au nom de la Fédération des Enfants Déracinés des DROM et des 2 015 mineurs de La Réunion transplantés que j'interviens en ce grand jour.

Sans pouvoir entrer ici dans les détails de cet épisode dramatique et douloureux de l'histoire de France, et sans emphase excessive, je dirais que l'inauguration de cette stèle commémorative marque, dans tous les sens du terme, une nouvelle date, un nouveau signe de reconnaissance symbolique de la France à l'égard desdits « enfants de la Creuse ».

En 2014, l'Assemblée nationale a voté une « résolution mémorielle » proclamant que l'État a manqué à sa « responsabilité morale » à l'égard des ex-mineurs transplantés. Puis, une commission nationale d'experts a été créée en 2016 par votre ministère, Monsieur le Ministre, et elle a rendu son rapport deux ans plus tard, rapport révélant les ressorts de cet épisode et notamment le rôle de l'Aide sociale à l'enfance de l'époque.

En 2017, par un courrier adressé à notre fédération, Monsieur le Président de la République française, Emmanuel Macron, a déclaré, je le cite, qu'« *il apparaît à présent, avec les lumières du recul de l'Histoire, que cette politique était une faute car elle a aggravé dans bien des cas la détresse des enfants qu'elle souhaite aider* ».

Aujourd'hui, la stèle que nous inaugurons dans cet aéroport d'Orly, où tous les transplantés sont arrivés et passés entre 1962 et 1984 fait écho, de « l'autre côté de la mer » à la stèle érigée en 2013, à l'initiative du Conseil général de La Réunion, à l'aéroport Roland Garros.

Deux stèles donc qui se répondent à 9 ans de distance : celle du départ et celle de l'arrivée. Notre histoire possède désormais deux symboles, deux marqueurs de mémoire de notre histoire.

Cette stèle, mesdames et messieurs, est un symbole fort de reconnaissance de la France à l'égard des ex-mineurs réunionnais transplantés et à l'égard des mineurs de l'Aide sociale à l'enfance d'hier et d'aujourd'hui, d'ici et d'ailleurs, à qui je rends hommage.

Cette stèle souligne que la séparation forcée est terminée : elle nous permet de faire un retour vers l'île sinon un retour vers nous-mêmes.

Paul Valéry, un grand homme de la France, célèbre écrivain, poète et résistant français, se plaisait à dire que « la mémoire est l'avenir du passé ».

En effet, si la génération des enfants de la Creuse vieillit, si certains nous ont déjà quittés, si certains souffrent encore de leur passé, si nous attendons d'autres signes de l'Etat, cette stèle, Monsieur le Ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, marque un nouveau pas vers la reconnaissance de notre histoire et vers la réconciliation des mémoires passées, présentes et celles de générations à venir.

L'enfance déracinée doit être la préoccupation majeure des États de demain.

À travers nos vécus, l'illustration de tout ce qu'il ne faut pas faire mais qui continue malheureusement à se dérouler aujourd'hui, nous menons un combat Européen pour la protection de l'enfance et pour tous les enfants victimes d'abus.

Une campagne de signatures sera bientôt mise en place et je reviendrai vers vous.

Je vous remercie et je remercie également les différentes personnes connues et anonymes qui ont fait en sorte que nous soyons là aujourd'hui, tous ceux qui ont cru à la justesse de notre cause.